

Hydrocarbures—Loi

tout aussi importante, les mesures que nous avons prises incitent le secteur à poursuivre la prospection qui lui permettra de tirer profit des possibilités à long terme. Voilà pourquoi les Canadiens nous ont élus, et j'estime que nous leur donnons satisfaction.

La Loi fédérale sur les hydrocarbures est une autre mesure législative qui vient s'inscrire dans la politique énergétique progressiste que réclamaient les Canadiens en nous élisant.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Mines (M. Fretz), un député pour qui j'éprouve beaucoup de respect. Toutefois, j'avoue que je ne pense pas grand bien de la politique énergétique du gouvernement.

La nouvelle attitude gouvernementale consiste à abandonner le secteur énergétique à l'entreprise privée. En ce qui concerne la sécurité de nos approvisionnements, le gouvernement nous invite à faire confiance aux sociétés pétrolières pour trouver de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel. Quant à la question de la canadianisation, il affirme que le Canada doit accroître les investissements étrangers et est prêt à faire des affaires. Et lorsqu'il s'agit d'être juste envers les consommateurs, le gouvernement expédie un télex aux sociétés pétrolières pour les prier de bien vouloir abaisser les prix afin de donner une chance aux consommateurs. Les Canadiens méritent mieux de la part de leur gouvernement, surtout en ce qui concerne l'avenir de nos ressources énergétiques.

La nouvelle politique énergétique pour les terres domaniales, politique qui est exposée dans le projet de loi C-92, prévoit un crédit d'impôt de 25 p. 100 au titre de la prospection. Ce crédit, applicable à tous les puits, nous coûtera plus de 5 millions de dollars. Il sera remboursable à 40 p. 100 dans le cas des sociétés qui ne paient pas d'impôts. Or, dans le contexte actuel, un crédit d'impôt de 80 p. 100 est accordé aux sociétés canadiennes du secteur énergétique qui ne paient aucun impôt. Autrement dit, ces sociétés canadiennes n'obtiendront plus maintenant le remboursement fiscal de 25 p. 100 au titre de la prospection, mais seulement 40 p. 100 de 25 p. 100, c'est-à-dire 10 p. 100. Cet avantage fiscal tombe de 80 p. 100 à 10 p. 100.

Le gouvernement s'est plaint que le gouvernement libéral précédent ait pris des mesures discriminatoires à l'endroit des sociétés étrangères, qu'il ait favorisé nos propres sociétés. Nous n'avons absolument pas à nous excuser d'avoir favorisé les sociétés canadiennes, surtout celles qui n'ont jamais cessé leurs activités de forage sur les terres domaniales grâce aux stimulants prévus par le parti libéral lorsqu'il formait le gouvernement. Nous n'avons pas du tout à nous excuser d'avoir relancé la prospection sur les terres domaniales en encourageant les sociétés pétrolières canadiennes.

Que recevront ces sociétés maintenant? C'est l'arrêt complet du forage sur les terres domaniales. L'industrie pétrolière ne fait plus de prospection. Les seules compagnies à poursuivre ces activités sont celles qui bénéficient de droits acquis dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Il y en a très peu. Même dans le cas de celles qui profitent de ces avantages, lesquels auraient pu représenter des montants relativement importants d'ici la fin de 1987, le gouvernement a

décidé de les supprimer rétroactivement dans certains cas. Le nouveau crédit d'impôt à l'exploration ne suffit pas à encourager la prospection dans les terres domaniales. Même avant que les cours mondiaux se soient effondrés au point de remettre en question tous les projets énergétiques, les projets de prospection dans les régions éloignées étaient déjà bien incertains. Il faut le déplorer, car de nombreuses régions dépendent de ce type de prospection de même qu'une bonne partie de notre avenir énergétique.

• (1520)

La *Independent Petroleum Association of Canada* a demandé que l'on modifie les modalités du crédit d'impôt à l'exploration. L'Association est convaincue que les petites entreprises ont besoin d'être soutenues pour traverser la période de transition afin de s'ajuster au nouveau régime proposé dans le projet de loi C-92. Le gouvernement met le couteau sous la gorge à ces compagnies canadiennes au point qu'elles perdront la marge de manoeuvre que l'ancien gouvernement libéral avait concédée aux entreprises exploitant dans ces régions. Le gouvernement se fie aux promesses des grandes sociétés pétrolières pour assurer notre avenir énergétique.

Le 29 mars 1985, la ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) a déclaré que les compagnies qui mènent des activités de forage lui avaient dit personnellement que l'annulation de la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz les inciteraient grandement à poursuivre leurs activités au large de la Nouvelle-Écosse.

Si vous pouviez survoler la zone où sont situés ces gisements au large de la Nouvelle-Écosse, monsieur le Président, vous verriez seulement une ou deux plate-formes de forage en activité. Si l'on examinait les registres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on constaterait que l'on prévoit forer très peu de nouveaux puits au large de la Nouvelle-Écosse. Pourtant, le 29 mars, la ministre a déclaré avec fierté que les sociétés engagées dans les projets de forage lui avaient dit personnellement que la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières constituerait l'une des meilleures mesures incitatives pour continuer à forer sur le plateau continental néo-écossais. Elle avait alors ajouté que les sociétés à l'oeuvre dans l'Atlantique lui avaient donné l'assurance qu'elles allaient réinvestir 800 millions de dollars par année, et que la suppression de cinq taxes différentes permettait de croire qu'elles allaient «investir davantage sur la côte est».

Comment se fait-il qu'il ne reste plus qu'une ou deux installations de forage au large de la Nouvelle-Écosse alors qu'on en comptait neuf en 1984? C'est une honte pour le pays que le gouvernement compromette et abandonne une politique de prospection dans les régions neuves qui a tant rendu service au pays et était si pleine de promesses pour la sécurité de notre approvisionnement futur en énergie.

Dans la déclaration qu'elle a faite en présentant son énoncé de politique intitulé *L'énergie des régions pionnières canadiennes*, qui annonçait le projet de loi C-92, la ministre a parlé de la loi existante. Elle a dit que cette dernière avait privé les Canadiens de débouchés et gravement endommagé le potentiel économique et énergétique de notre pays. Il y avait beaucoup d'activité dans les régions neuves sous le régime de la loi instaurée par le gouvernement libéral. Je le répète, on comptait neuf installations de forage en activité rien qu'au large de la